

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Décision n° 2023-43 du 24 avril 2023 portant délégation de signature

NOR : ECOQ2305164S

Le Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;
Vu la loi n°2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 25 avril 2022 portant nomination de M. *Marc Schwartz* aux fonctions de Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 14 mars 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président-Directeur Général ;
Vu la décision du conseil d'administration du 14 mars 2023 portant sur les délégations consenties par le Président-Directeur Général.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Olivier Decez*, Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général, à l'effet de signer, au nom du Président-Directeur Général, l'acte authentique contenant l'état descriptif de division volumétrique concernant l'immeuble au numéro 4 de la rue Guénégaud 75006 PARIS, cadastré section AB numéro 7, ayant un passage donnant sur l'Hôtel de la Monnaie de Paris, ainsi que le cahier des charges et des servitudes y afférant.

Article 2

Le Président – Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 24 avril 2023

Olivier Decez
Directeur Général Adjoint
Secrétaire général
Signature sous la mention manuscrite
« lu et approuvé, accepte les présents
pouvoirs »

Marc Schwartz
Président-Directeur Général

Arnaud Laeron
Directeur des finances et de la
performance